

## Plan d'action sécurité : et maintenant...les prestataires !

La presse a rendu compte de la publication dans le bulletin officiel de Pôle emploi du mois de juillet d'une délibération pas piquée des vers : **elle vise à désigner des prestataires pour faire le sourcing des candidats à l'entrée en formation dans les métiers de la sécurité en prévision des JO**. Cela prêterait à rire si nous n'avions pas dénoncé depuis déjà de longs mois les souffrances et les difficultés engendrées par le plan d'action sécurité déployé en Ile de France. Le coût aussi fera grimacer ceux qui déplorent notre manque de moyens : **4 millions d'euros versés à des prestataires privés, excusez du peu**.

Il y a plusieurs manières d'interpréter cette information : la plus simpliste serait de dire : « Pôle emploi ne sait pas faire le travail ». Et on peut craindre que dans le débat sur France Travail, cet argument fasse mouche auprès de certains de nos détracteurs.

Des centaines de réunions ont été organisées par les collègues au cours des dernières semaines et 60 000 privés d'emploi ont été convoqués à marche forcée, au mépris même des règles du CEP, et au détriment de toutes les autres activités des agences.

Il n'a effectivement pas été possible de trouver 15 000 personnes pour répondre à cette injonction gouvernementale, probablement pas assez naïves pour croire qu'elles retrouveront une activité pérenne dans un secteur qui leur est inconnu, après une formation au rabais, et pour une rémunération au plancher pendant plusieurs années.

Il aurait fallu en amont que le secteur de la sécurité fasse son autocritique et, comme celui de l'hôtellerie-restauration, comprenne qu'il n'est plus possible de faire n'importe quoi, sans prendre en compte les attentes et les difficultés de leurs personnels.

Aujourd'hui, si la sécurité recrute à tour de bras, c'est surtout parce que le turn-over y est extrêmement important et que les règles d'entrée dans ces métiers ont été rendues plus contraignantes par les autorités, écartant de fait des pans entiers de candidats, notamment ceux dont le séjour en France est inférieur à 5 ans.

Qui reste-t-il à convoquer par les futurs prestataires ? L'ensemble des DELD de la région a fait l'objet d'une convocation pour le moins impérieuse, et qu'importe qu'ils soient à quelques semaines de la retraite, en situation de handicap, ou sur un tout autre projet professionnel. Vont-ils être à nouveau harcelés par le privé, en attendant de nouvelles convocations qui vont les sommer d'accepter des missions dans le nettoyage, l'hôtellerie ou la restauration ?



### CSSCT : la CGT avait raison !

La CSSCT (commission santé sécurité et condition de travail), contrairement à son prédécesseur, le CHSCT (comité d'hygiène, de sécurité et condition de travail), est une émanation du CSE. Son pouvoir est donc limité. La CGT, depuis le début de la mandature, demande à ce que des procès-verbaux soient adressés à tous les élus. Nous le demandons d'autant plus fermement que nous en avons été exclus par une malheureuse alliance FO-SNU-CFTC qui se sont auto-attribués les 10 sièges. Lors du dernier CSE, la délégation FO nous a rejoints sur ce point. A 3 mois des élections, il était temps !

## En bref

### Tutorat – une prime ?

Il semble que la direction ait enfin décidé de reconnaître l'activité des tuteurs. Pour le tutorat des alternants, les agent.es toucheront 500 E en 2 fois. Pour le tutorat des non-alternants, les collègues auront 300 E en 4 fois (75 E/trimestre). Pour les collègues de droit public, la DG s'engage à aller chercher le décret (on est rassuré...).

Mais (il y en a toujours un) : nous alertons sur ce qui permet à l'agent d'être tuteur ou non et sur les contraintes qui seront exigées aux tuteurs indemnisés. Si le tutorat est reconnu via cette prime, cette activité et la montée en qualification de l'agent tuteur risquent de ne pas être prises en compte au moment des campagnes de promotion ou avancement de carrière.

De plus, même si la direction reconnaît le tuteur par une prime, le temps dédié à la fonction tutorale n'est toujours pas encadré sauf par "des bonnes intentions" mentionnées dans l'accord, alors même que le tutorat devient l'axe majeur du plan de développement des compétences.

### Entretiens disciplinaires à tout va

Les entretiens disciplinaires se multiplient en Ile de France au prétexte de la non-application du Règlement Intérieur, article 10. Alors que certaines situations, auparavant, étaient réglées localement par une simple discussion, aujourd'hui, la Direction régionale ne prend plus de gant. Et il arrive que l'agent.e convoqué.e soit en réalité victime, mais reçoit chez elle-lui un courrier le/la menaçant de sanction. A notre intervention sur le sujet, la direction ne se sent pas concernée et rappelle que l'entretien disciplinaire permet à l'agent.e de s'expliquer. Merci pour autant de bienveillance... Pour la CGT, ces convocations à outrance sont une des méthodes s'ajoutant aux politiques de contrôle sur les agent.es avec une volonté de nous faire marcher droit.

## Agent publics : 2 informations importantes :

### 1) La prime, c'est pas pour nous ...

Selon le décret [n°2023-702 du 31 juillet 2023](#), « sont exclus du bénéfice de la prime :

1° Les agents publics éligibles à la prime prévue au I de l'article 1er de la loi n° 2022-1158 du 16 août 2022 portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat ».

La prime Macron était tellement énorme qu'ils ont peut-être eu peur qu'on ne sache plus quoi faire de l'argent. Y a pas de petites économies... C'est sûr que pour continuer à faire des cadeaux au patronat (plus de 87 milliard d'euros en 2022, une année record), il faut bien faire des réductions de dépense quelque part.

### 2) Non, la CGT n'a pas le pouvoir de voter contre l'ouverture du droit d'option au Sénat !

Les élections approchent et les rumeurs les plus folles circulent. Sur la réouverture du droit d'option, la CGT aurait « imposé son droit de veto auprès de la DG et la CGT aurait voté contre au Sénat » ! Si la CGT avait autant de pouvoir ça se saurait. Ce n'est pas le cas. Les syndicats ne votent pas au Sénat... A l'organisation syndicale qui fait courir ce bruit, merci de le stopper. Le mensonge vous desservira. Faisons une campagne honnête, sur les bilans de chacun.

Si nous n'avons pas empêché la réouverture du droit d'option, nous ne faisons pas partie des 3 syndicats qui en font leur priorité. Par contre, nous continuons à exiger, dans tous les cadres, à Pôle emploi et dans la fonction publique, avec tout le poids de la CGT, une augmentation pérenne des traitements qui passe par, entre autres :

- La revalorisation des grilles à hauteur de 10 points,
- L'augmentation de la valeur du point,
- L'augmentation du taux de promotions,
- L'abandon du jour de carence...

Par ailleurs, nous rappelons que, **contrairement à toutes les autres organisations syndicales**, nous avons une déléguée syndicale centrale de droit public, un représentant syndical au CSEC (CSE central) de droit public et de nombreux élu.es nationaux et régionaux de droit public. Nous garantissons ainsi la présence et la défense des agent.es publics dans tous les cadres.

## NAO : rien de nouveau sous le soleil

Lors de la dernière réunion, non seulement la DG n'a pas envisagé d'augmentation salariale mais en plus elle a osé faire référence à un rapport de la cour des comptes prétendant que les collègues de Pôle emploi travaillaient moins que les autres. Les 5 jours mobiles étaient en cause. Bizarrement, elle a oublié de préciser que ce même rapport mettait en avant la trop grosse rémunération des cadres dirigeants et leurs nombreux avantages...

C'est scandaleux. Non seulement, les agent.es de Pôle emploi travaillent d'arrachepied malgré des injonctions toujours plus absurdes les unes que les autres, mais en plus les rémunérations tant pour les agent.es de droit public que privé, baissent d'année en année par rapport à l'inflation.

Face à ce mépris, une seule solution, nous faire entendre par la mobilisation.

La prochaine journée de NAO est le 27 septembre. France travail arrive à l'assemblée nationale le 25 septembre. **Le 26, c'est une bonne date pour nous faire entendre et nous mobiliser.** L'assemblée générale des personnels réunie le 8 septembre a décidé d'une grève et d'une action le 26 devant l'assemblée nationale.

Discutons sur les sites de nos modalités d'actions, de la durée. Organisons nous face à une direction de plus en plus sourde aux revendications des collègues.



## Meeting électoral de la CGT PE IDF

Mardi 10 octobre

Avec la présence de Sophie Binet, secrétaire générale de la CGT

**Inscrivez-vous en nous envoyant un mail !**

### Vos représentant.es CGT au CSE :

Luc Friocourt

Sophie Lalloz

Corinne Nirinamalala

Guy Olharan

Francine Royon

Marie Saint-Leger

[luc.friocourt@pole-emploi.fr](mailto:luc.friocourt@pole-emploi.fr)

[sophie.lalloz@pole-emploi.fr](mailto:sophie.lalloz@pole-emploi.fr)

[corinne.nirinamalala@pole-emploi.fr](mailto:corinne.nirinamalala@pole-emploi.fr)

[guy.olharan@pole-emploi.fr](mailto:guy.olharan@pole-emploi.fr)

[francine.royon@pole-emploi.fr](mailto:francine.royon@pole-emploi.fr)

[marie.saint-leger@pole-emploi.fr](mailto:marie.saint-leger@pole-emploi.fr)



Contactez-nous sur [syndicat.cgt-idf@pole-emploi.fr](mailto:syndicat.cgt-idf@pole-emploi.fr)

Tous nos dossiers sur <http://peidf.reference-syndicale.fr/>

Suivez-nous sur Facebook : <https://fr-fr.facebook.com/POLEEMPLOICGTIDF/>

Sur Twitter : <https://twitter.com/cgtpeidf>

Et aussi sur Youtube : <https://www.youtube.com/@cgtpoleemploiidf6041>

